

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### MINISTÈRE DU LOGEMENT



## Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

# Arrêté du 16 février 2009 portant inscription au tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement;

Vu les avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement en date du 7 janvier 2009,

### Arrête:

### Article 1er

Le tableau d'avancement au grade de technicien supérieur de l'environnement au titre de l'année 2008 est établi comme suit :

ORDRE de classement	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
1	Bapst	Yann	ONCFS
2	Lemoine	Alain	ONEMA
3	Tillmann	Michel	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
4	Cornet	Philippe	ONCFS
5	Dujean	Gérard	ONEMA
6	Lecomte	Gérard	ONCFS
7	Mehn	Jean	ONCFS
8	Dion	Eric	ONCFS

# Article 2

La direction des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 16 février 2009.

Pour le ministre et par délégation : Pour le directeur des ressources humaines : Le sous-directeur des personnels administratifs, techniques, d'exploitation et des transports terrestres,

E. SAFFROY